FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ☐ NON

EUTHANASIE ET MISE A MORT EN ELEVAGE PORCIN DANS LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

OBJECTIFS

> Connaitre et appliquer **différentes techniques réglementaires de mise à mort en atelier porcin selon les catégories d'animaux** dans le respect du Bien-être animal et de la biosécurité.

INTERVENANTS

Formateur vétérinaire, spécialisé en porcs formé à la pratique de l'euthanasie et de la mise à mort
Christine Meymerit, formatrice experte en élevage porcin

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> Dates à définir
> Lieu à définir
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

EUTHANASIE ET MISE A MORT EN ELEVAGE PORCIN DANS LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

> Contexte et réglementations

> Bonnes pratiques d'élevage pour limiter l'euthanasie, gestion de la douleur, présence d'une salle infirmerie

> Arbre décisionnel (soigner, envoyer à l'abattoir ou euthanasier)

> Conduite de l'animal avant la mise à mort : protection de l'animal, sécurité de l'éleveur

> Responsabilité de l'opérateur/éleveur lors de la mise à mort

> Différentes méthodes réglementaires d'euthanasie selon les catégories d'animaux /présentation et procédures

> Signes de perte de conscience de l'animal

> Éléments de traçabilité

> Points de Biosécurité en zone d'élevage, zone professionnelle et aire d'équarrissage

> Présentation du matériel et entretien

> Travaux pratiques exercice de mise en situation

> Bilan de la formation

PUBLIC
ELEVEURS ET/OU SALARIÉS D'ÉLEVAGE PORCIN

PRÉ-REQUIS
MAITRISE DE LA CONDUITE EN ÉLEVAGE PORCIN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE, QUIZZ, EXERCICES DE MISE EN SITUATION

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC ET QCM EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions.**

Indicateurs de performances : 95% de taux de satisfaction globale, 96% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 650 bénéficiaires en 2024.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.